



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

CCNT 51 : COMPTE RENDU CGT LA COMMISSION NATIONALE PARITAIRE DE NÉGOCIATIONS DU 19 DÉCEMBRE 2014

La **CGT** lit une **déclaration liminaire** (consultable sur le site fédéral) qui sera annexée au compte rendu. Trois points devraient être abordés : **la complémentaire santé, la politique salariale et le dialogue social.**

La CFDT et la CFE CGC font également leur déclaration liminaire.

L'ensemble des organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FO) ne seront pas signataires de l'avenant 2014-03 portant sur la complémentaire santé. Elles demandent à la FEHAP de réagir sur les trois déclarations liminaires et sur les déclarations non écrites émises par chacun. La FEHAP ne souhaitant pas répondre, l'intersyndicale CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT et FO proposent une interruption de séance. Au retour de celle-ci, l'intersyndicale CFDT, CFE CGC, CFTC, CGT et FO demandent la reprise des négociations portant sur l'avenant 2014-03 (sur la complémentaire santé) dès le mois de janvier 2015, avec la participation de l'actuaire.

La FEHAP veut bien se mettre en conformité par rapport aux derniers décrets, puis sur la notion du contrat responsable mais ne renégociera pas l'avenant sur le fond (c'est-à-dire les montants des cotisations, les niveaux de prestations, etc).

Pendant une intervention de l'un de nos représentants CGT, le président de la commission paritaire l'interrompt et répond à une question posée précédemment par la CFE/CGC. La CGT réitère la nécessité d'un dialogue social de qualité, en rappelant certains propos cités précédemment dans sa déclaration liminaire.

Le président s'en prend alors verbalement violemment à notre négociateur, lui hurlant dessus : la CGT aurait tenu des propos insultants dans sa déclaration liminaire.

Les autres négociateurs CGT menacent de quitter la salle si le président continue ces agressions verbales. Notre négociateur tente de reprendre la parole mais le président continue ses allégations toujours en criant et en lui coupant la parole. La délégation CGT décide de quitter la salle.

Dix minutes plus tard, devant le refus de la FEHAP de remettre l'avenant complémentaire santé à l'ordre du jour de la commission paritaire de janvier 2015, c'est l'ensemble des organisations syndicales qui mettent un terme à la séance de négociation de ce 19 décembre, en sortant de la salle...

